



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OFIVAL

Question écrite n° 32794

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences des restrictions budgétaires de l'OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture pour les éleveurs) auprès des éleveurs ovins, notamment pour ceux de la région Bourgogne. La baisse de 13,6 % des crédits de cet organisme, accentué d'autant plus par le gel des crédits du plan national ovin 2002 et par les pertes exceptionnelles d'exploitation dues à la canicule de l'été 2003, remet durement en cause le développement, voire le maintien de cette production en Bourgogne. Alors que la charte interprofessionnelle de relance de la production avait permis à la Bourgogne un net regain pour l'élevage ovin que ce soit en système mixte ou en système spécialisé grâce à la modernisation des exploitations et l'optimisation des performances technico-économiques, le désengagement financier de l'OFIVAL va constituer un frein énorme au soutien des dossiers déjà engagés et ne permettra pas de nouvelles demandes d'éleveurs. Dès lors, les perspectives 2004 s'avèrent alarmistes si l'État ne garantit pas l'aide du dispositif OFIVAL aux éleveurs et aux jeunes qui s'installent. Aussi, elle lui demande de bien vouloir intervenir pour engager les fonds nécessaires au maintien du xiie contrat de Plan 2000-2006.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste très attentif aux difficultés structurelles que connaît l'élevage ovin français. Cependant, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales doit participer, comme les autres départements ministériels, à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées en début d'année 2003 pour contenir le déficit public tout en faisant face aux dépenses imprévues. Les actions contractualisées, au même titre que les autres actions menées par les offices, ont été réexaminées pour l'année 2003, en cherchant à préserver le socle des actions qui peuvent être financées dans ce cadre. Afin d'assurer au mieux les répartitions des crédits disponibles, une concertation étroite avec les organisations professionnelles a été réalisée. C'est ainsi qu'un abondement de la ligne bâtiments d'élevage ovins a pu être effectué à la fin de l'année 2003 permettant de répondre aux besoins en investissements de la filière. Pour 2004, l'OFIVAL a d'ores et déjà procédé à une première affectation de crédits pour les bâtiments d'élevage ovin. Ces crédits ont été répartis entre les régions en fonction des effectifs de brebis ayant fait l'objet d'une demande de prime. Le ministre a par ailleurs décidé la création, dès 2005, d'un fonds unique, regroupant les différentes aides consacrées à la modernisation des bâtiments d'élevage. Ce fonds permettra de rénover et de simplifier les dispositifs existants, et d'amplifier l'effort des pouvoirs publics grâce à un meilleur appel au cofinancement communautaire et une meilleure participation des collectivités territoriales. L'élevage ovin trouvera toute sa place au sein de ce grand plan bâtiment d'élevage.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32794

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2004, page 771

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5727